

DÉCISION MODIFICATIVE N°1
BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2025

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2025

La décision modificative n°1 du budget de l'exercice 2025 consiste à inscrire les résultats adoptés et affectés sur les articles comptables concernés de la section de fonctionnement et d'investissement et ce, après le vote du Compte Financier Unique et de l'affectation des résultats de l'exercice 2024. Également, d'inscrire des nouvelles inscriptions sur le budget primitif 2025 selon les dossiers en cours.

Les écritures sont retracées de la manière suivante :

1) L'affectation des résultats de N-1

- En section de fonctionnement, il convient de diminuer l'article 002 « excédent de fonctionnement » et de diminuer d'autant l'article 023 « virement à la section d'investissement » de 652 709 €.
- En section d'investissement, il convient d'inscrire en recettes sur l'article 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » et de diminuer d'autant le 021 « virement de la section de fonctionnement » de 652 709 €.

2) Nouvelles inscriptions budgétaires

- En section de fonctionnement, 35 060€ de bilan sortant de l'opération « centre-ville » du Clos de la Vigne. Cette recette sera équilibrée par une dépense en 023 « virement à la section d'investissement » qui elle-même, sera retracée en recettes d'investissement en 021 « virement de la section de fonctionnement » (écritures croisées) ;
- En dépenses d'investissement sont inscrits, 3 000€ de titres de participation sur la SPL présentée et créer en ce même conseil sur un point suivant, et 32 060€ de travaux de réfection du tennis.

section de fonctionnement			
Libellé	DEPENSES	RECETTES	Libellé
dépenses de fonctionnement : BP 2025	6 032 518,00 €	6 032 518,00 €	recettes de fonctionnement : BP 2025
Décision modificative n° 1 / 2025 :			Décision modificative n° 1 / 2025 :
art.023 - prévision du virement à la section d'investissement	- 652 709,00 €	- 652 709,00 €	art. 002 - diminution du résultat de fonctionnement reporté
art.023 - prévision du virement à la section d'investissement	35 060,00 €	35 060,00 €	art.75888 - autres produits divers de gestion courante
total section de fonctionnement sur DM n° 1	- 617 649,00 €	- 617 649,00 €	total section de fonctionnement sur DM n° 1
dépenses totales de fonctionnement sur 2025	5 414 869,00 €	5 414 869,00 €	recettes totales de fonctionnement sur 2025
section d'investissement			
Dépenses d'investissement sur - BP 2025	4 265 358,00 €	4 265 358,00 €	Recettes d'investissement sur - BP 2025
Détail sur DM n° 1 / 2025 :			Détail sur DM n° 1 / 2025 :
art.261 " titres de participation" SPL Sorgem	3 000,00 €	652 709,00 €	art.021 - prévision du virement de la section de fonctionnement
art.21318-325-P2 " travaux tennis "	32 060,00 €	652 709,00 €	art.021 - prévision du virement de la section de fonctionnement
			art.1068 - affectation de l'excédent de fonctionnement capitalisé
total section d'investissement sur DM n° 1	35 060,00 €	35 060,00 €	total section d'investissement sur DM n° 1
dépenses totales d'investissement sur 2025	4 300 418,00 €	4 300 418,00 €	recettes totales d'investissement sur 2025
budget total exercice 2025			
dépenses totales sur prévisions budgétaires 2025	9 715 287,00 €	9 715 287,00 €	recettes totales sur prévisions budgétaires 2025

Ces nouvelles inscriptions budgétaires permettent d'ajuster le budget de l'exercice en cours en fonction des mouvements financiers intervenus après le vote du budget primitif.

Il est demandé aux membres du Conseil municipal de délibérer en ce sens.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2025

DÉLIBÉRATION N° 2025-016

**Objet : Décision
Modificative n°1 au Budget
Primitif 2025**

Rapporteur :
Gilles FRAYSSE

Commission Finances :
Le 27 mai 2025

Convocation :
Le 17 juin 2025

Pièce(s) jointe(s) :
Décision modificative n°1/2025

Nombre de conseillers municipaux en exercice	26
Présents	18
Représentés	6
Votants	24

Le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, le 23 juin à 20h30, en séance publique, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur FRAYSSE, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs G. FRAYSSE ; L. AMIRI ; C. BASTOUL ; C. BOUËTARD ; F. DA SILVA ; S. DAVID ; B. ESTREMANHO ; C. ESTREMANHO ; S. JAUBERTY ; H. KÉRIVEL ; I. LAFAYE ; C. MARTIN ; M. PICAUD ; P. UTEGINE MWANA ; P. WITTERKERTH ; C. CRUEIZE ; F. DHONDT ; M. POINSE ;

Absents représentés :

J. DJENAIIDI a donné pouvoir à G. FRAYSSE ; I. DOGBO a donné pouvoir à B. ESTREMANHO ; E. MOSCHEROSCH a donné pouvoir à C. BASTOUL ; M. PROVOTAL a donné pouvoir à C. BOUËTARD ; C. SABRI a donné pouvoir à I. LAFAYE ; A. MUSY-BRELIER a donné pouvoir à C. CRUEIZE ;

Absents non représentés :

A. BELLANGER ; J-P RICAUD ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'instruction budgétaire M57 ;

VU la délibération du Conseil municipal n° 2025-008 du 8 avril 2025 adoptant le Budget Primitif 2025, sur la base d'une reprise anticipée des résultats de l'exercice 2024 ;

VU la délibération du Conseil municipal n° 2025-014 du 23 juin 2025 affectant les résultats 2024 sur le budget ville de l'exercice 2025 ;

CONSIDÉRANT la nécessité de retracer l'équilibre budgétaire sur l'exercice 2025, après l'affectation des résultats sur les articles correspondants ;

CONSIDÉRANT la recette du bilan sortant de 35 060€ de l'opération « centre-ville » du Clos de la Vigne ;

CONSIDÉRANT les nouvelles dépenses à inscrire au budget 2025 pour l'achat de titres de participation pour la création de la SPL (Sorgem) et les travaux du tennis ;

CONSIDÉRANT l'avis de la Commission Finances en date du 27 mai 2025 ;

Sur proposition de Monsieur le Maire,
avoir délibéré et voté à l'unanimité,

APPROUVE la Décision Modificative n°1 au budget de l'exercice 2025,
de la manière suivante :

Désignation	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D 023-01 : virement section investissement	-652 709€	35 060€		
R 002-01 « excédent antérieur reporté »			-652 709€	
R-75888-510 « Autres produits divers de gestion courante »				35 060€
 INVESTISSEMENT				
R 021-01 « virement de la section de fonctionnement »			-652 709€	35 060€
R 1068-01 « excédent de fonctionnement »				652 709€
D-261-01 « titres de participation »		3 000€		
D-21318-325 « trav. autres bâtiments publics »		32 060€		

Fait et délibéré en séance les, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

Fait à Villiers-sur-Orge, le 23 juin 2025

Le Maire,

Gilles FRAYSSE